



## Démarche pénale après un hack

Par **remyl**, le **22/01/2008** à **21:51**

Bonjour,

avant tout je tiens à préciser que je me suis renseigné sur des forums existants mais la plupart datent de 2005, les membres sont donc tous inactifs...

alors tout d'abord voilà mon problème: je me suis fait hack par phishing (envoi de mail demandant des logs avec la même apparence qu'un site officiel comme une banque même si celle-ci ne demande pas de données personnelles mais bon ce n'est pas tout le monde qui le sais ça reste donc très efficace)..

bref je me suis fait hack en pensant me connecter sur ma boîte mail msn, geste que je dois faire trois fois par jour, même page que celle de msn donc aucun moyen de s'en douter sur un geste aussi banal.... Jusqu'à rien de grave un petit jeune qui se fait hack son msn et ne peut plus chatter, ça ne me dérange pas du tout, où il y a un problème c'est que cette personne a changé les infos je n'ai donc plus accès à ce compte et surtout à mes mails, ensuite en se faisant passer pour moi il s'est servi de la même méthode sur mes contacts...

puis a détruit les fichiers capitaux de mon pc, ce qui m'a obligé à reformater (et perdre pas mal de données même si les plus importants étaient sur une clé usb)

voilà donc d'après ce que j'ai lu en me renseignant un peu sur le net les deux mails phishing sont illégaux car les sites qu'il se sert disposent de copyright, ensuite l'action de hack est bien sûr interdite également, ce service de mes fichiers également, ce faire passer pour moi, et enfin "mettre hors course un pc" d'après tout les sites okoki ceci est très réprimandé les amendes

vont de 15 000 à 300 000 euro (ici 45 000)

ma question est simple, je vois beaucoup de site disant que l'acte est réprimandé mais pas moyen de trouver des infos sur comment faire, sachant que je peut aisément me procuré l'ip du hacker (presque impossible pour un vrai mais celui la semble être un étudiant en rute qui a trouvé les bon lien sur emule ni plus ni moins)

si vous pourriez m'éclairé sur comment faire cette démarche je vous en serais très reconnaissant...

ps je tiens à m'excuser pour les fautes, et je suis plutot réaliste je sais que je toucherais aucune somme mais ce n'est pas ma motivation, si cette personne qui pense pouvoir cosé du tord à n'importe qui pessant être lachement caché dérière un pc sans aucun risque je tiens à tout faire pour qu'il subisse les conséquences de ses actes....

rémyl

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:32**

Bonjour,

Il faut déposer plainte.

Soit en vous présentant à un service de police avec tous les renseignements nécessaires pour identifier l'auteur du piratage, soit en écrivant directement au Procureur de la République en indiquant les faits et les renseignements nécessaires pour identifier l'auteur du piratage.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)

Par **remyl**, le **23/01/2008** à **17:12**

okok je vous remercie pour cette précision et pour cette réponse rapide :)

rémyl